

# Agenda pour une Action Accélérée au Niveau des Pays en Faveur des Femmes, des filles et de l'Égalité des Sexes et du VIH

Plan d'opérations pour le Cadre d'action de l'ONUSIDA sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH



**ONUSIDA**  
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR  
UNICEF  
PAM  
PNUD  
UNFPA

UNODC  
OIT  
UNESCO  
OMS  
BANQUE MONDIALE

## **REMERCIEMENTS**

Les coprésidents remercient les nombreux individus, gouvernements et organisations qui forment le Groupe de travail mondial sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH ainsi que les trois groupes de travail dont l'engagement, le soutien et l'expertise ont permis l'élaboration du présent Plan d'opérations pour le Cadre d'action sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH.

Nous aimerions faire une mention spéciale pour le rôle exceptionnel joué par les présidents des groupes de travail, Zonibel Woods de la Fondation Ford, Claudia Ahumada de la Campagne mondiale de lutte contre le sida, Khadija Moalla du Programme des Nations Unies pour le Développement, et Françoise Ndayishimiye du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

L'Agenda pour une action accélérée a été élaboré avec l'appui du secrétariat du Groupe de travail mondial, dirigé par Jantine Jacobi, et avec le soutien et l'aide de Matthew Cogan et Kreena Govender et l'excellent appui administratif de Lourdes Canale, Angelo Mendoza, Joyce Kuku et Patricia Zanni, du Secrétariat de l'ONUSIDA. Les contributions de Kristan Schoultz, Jessie Schutt-Aine, Kent Buse et Lon Rahn du Secrétariat de l'ONUSIDA ont également été fort appréciées.

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

---

L'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays en faveur des femmes, des filles et de l'égalité des sexes et du VIH 2010-2014 (Plan d'opérations) soutient la mise en œuvre des trois domaines d'action cités ci-dessous, identifiés dans le Cadre d'action de l'ONUSIDA sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH<sup>1</sup>. Le Cadre d'action a été élaboré afin de répondre au besoin pressant d'aborder les inégalités persistantes entre les sexes et les violations des droits humains, qui exposent les femmes et les filles à un risque accru de VIH et les rendent plus vulnérables au virus, et menacent les acquis de la prévention de la transmission du VIH et de l'amélioration de l'accès à la thérapie antirétrovirale. Le Cadre d'action de l'ONUSIDA porte sur l'action dans les trois domaines exposés ci-dessous, auxquels l'ONUSIDA<sup>2</sup> et l'UNIFEM peuvent apporter une contribution spécifique et unique.

- ▶ Renforcer l'orientation et le soutien stratégiques aux partenaires nationaux pour qu'ils « connaissent leur épidémie et leur riposte » afin de répondre concrètement aux besoins des femmes et des filles.
- ▶ Aider les pays à faire en sorte que les stratégies nationales de développement et de lutte contre le VIH, les plans opérationnels, les cadres de surveillance et d'évaluation et les budgets associés répondent aux besoins des femmes et des filles et respectent leurs droits, dans le cadre du VIH.
- ▶ Sensibiliser, renforcer les capacités et mobiliser des ressources, afin d'offrir un ensemble complet de mesures permettant de gérer les besoins et les droits des femmes et des filles dans le cadre du VIH.

L'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays en faveur des femmes, des filles et de l'égalité des sexes dans le contexte du VIH : Plan d'opérations pour le Cadre d'action de l'ONUSIDA sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH (ci-après « Agenda pour une action accélérée au niveau des pays ») a été élaboré à travers un processus consultatif à grande échelle conduit par le Groupe de travail mondial sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH, dirigée par le Professeur Sheila Tlou, ancienne Ministre de la Santé du Botswana et Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA, comme demandé lors de la 24<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA<sup>3</sup>. Le Groupe de travail mondial et ses trois groupes de travail étaient composés de dirigeants de haut niveau et d'experts sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH, issus de 51 pays et de divers groupes d'intérêt, représentant des groupements de la société civile, des organisations de défense des droits de la femme, des réseaux de femmes vivant avec le VIH, des gouvernements, des institutions universitaires et le système des Nations Unies.

Conformément au Cadre d'action de l'ONUSIDA, l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays trouve ses origines dans une large approche des droits de l'homme et reflète un certain nombre de principes, tels que la participation, des réponses fondées sur des données concrètes, adaptées et éthiques, le partenariat, l'engagement des hommes et des garçons, le leadership, la multisectoralité et la responsabilité.

---

<sup>1</sup> Dénommé simplement ci-dessus « Cadre d'action de l'ONUSIDA ».

<sup>2</sup> Dans le document, sauf si stipulé autrement, « ONUSIDA » fait référence aux 10 Organismes coparrainants et au Secrétariat.

<sup>3</sup> 24<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme, décision 12.4

[http://data.unaids.org/pub/InformationNote/2009/20090603\\_pcb\\_24\\_decisions\\_fr.pdf](http://data.unaids.org/pub/InformationNote/2009/20090603_pcb_24_decisions_fr.pdf)

L'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays s'appuie sur un mouvement politique croissant en faveur de changements positifs dans la vie des femmes et des filles. Il est particulièrement opportun étant donné la gamme de récents développements reflétant l'engagement politique passé et présent dans ces domaines et répondant à la mobilisation croissante des groupes de femmes qui exigent une prise de responsabilité par rapport à ces engagements et au besoin d'assurer la cohérence.

L'Agenda pour une action accélérée est fondé sur une action au niveau national, capitalise le rôle des Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida, et encourage le leadership national. Le Plan d'opérations soutient la réforme des Nations Unies prônant une riposte plus cohérente et plus efficace des Nations Unies notamment au sein des pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action »<sup>4</sup>.

L'Agenda pour une action accélérée aborde les droits et les besoins des femmes et des filles et met en exergue les opportunités de collaboration avec les réseaux de femmes vivant avec le VIH et divers groupements de femmes tout en impliquant les hommes et les garçons, en particulier ceux qui œuvrent pour l'égalité des sexes. L'ONUSIDA cherchera à collaborer avec des partenaires mondiaux qui souhaitent faire avancer les choses dans le domaine des femmes, des filles et de l'égalité des sexes dans le contexte du VIH, et collaborera notamment avec le Plan d'aide d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial) afin de mobiliser des ressources et de s'efforcer d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de ces ressources.

Bien que chaque pays soit encouragé à identifier les actions appropriées à son contexte, des stratégies communes peuvent être mises en place afin d'obtenir des résultats concernant les cibles de l'accès universel et les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces actions peuvent comprendre notamment le fait de donner aux femmes et aux filles les moyens d'assumer un leadership, notamment à celles qui vivent avec le VIH, l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive intégrant le VIH, et la prise en compte des violences exercées à l'égard des femmes et des filles et des besoins des femmes et des filles marginalisées. Il est prévu que les pays faisant face à des épidémies diverses soient également engagés, afin que des enseignements puissent être tirés de contextes variés.

L'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays est structuré autour de trois questions – alignées sur le Cadre d'action de l'ONUSIDA – que le Groupe de travail mondial a jugées déterminantes pour surmonter les obstacles et obtenir des percées majeures pour les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH. Comme cela est indiqué ci-dessous, chaque question est accompagnée d'une recommandation, d'un ensemble de résultats et d'actions correspondantes, et des parties responsables de l'obtention des résultats, parmi lesquelles la famille de l'ONUSIDA, les Coparrainants individuels, le Secrétariat, les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida, l'UNIFEM et d'autres partenaires. Il est également envisagé un rôle pour la future agence des Nations Unies pour les femmes. Les 26 actions concrètes et réalisables doivent jouer un rôle de nature catalytique, générer des synergies entre les ripostes au sida, œuvrer en faveur des droits des femmes et des filles et de l'égalité des sexes, et exploiter la richesse, l'expérience et la diversité des mouvements de femmes. L'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays cible des opportunités stratégiques, comme l'examen du Cadre d'aide au développement des Nations Unies ou l'élaboration d'un nouveau plan stratégique national de lutte contre le VIH, pour faciliter sa mise en œuvre.

---

<sup>4</sup> Albanie, Cap Vert, Mozambique, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Uruguay et Viet Nam.

**Question : Connaître, comprendre et traiter les effets particuliers et variés de l'épidémie de VIH sur les femmes et les filles.**

- ▶ **Recommandation :** Générer conjointement des données fiables et mieux comprendre les besoins spécifiques des femmes et des filles dans le contexte du VIH afin d'assurer des ripostes nationales au sida prioritaires et adaptées protégeant et promouvant les droits des femmes et des filles (connaître son épidémie et sa riposte).

**Résultats :**

- Des données quantitatives et qualitatives sur les besoins spécifiques, les risques et impacts sur les femmes et les filles dans le contexte du VIH existent grâce à un vaste processus participatif de collecte de données, comprenant les différences d'impact de l'épidémie sur les hommes et les femmes, et une meilleure information sur la mise en œuvre de politiques et de programmes efficaces qui soutiennent et protègent les droits des femmes et des filles et répondent à leurs besoins.
- Des indicateurs harmonisés sur l'égalité des sexes sont utilisés afin de mieux comprendre les facteurs socioculturels, économiques et épidémiologiques contribuant aux risques et à la vulnérabilité des femmes et des filles face au VIH.
- Des politiques, programmes et allocations de ressources fondés sur des preuves et répondant aux besoins des femmes et des filles sont mis en place au niveau national.

**Question : Traduire les engagements politiques en actions intensifiées pour prendre en compte les droits et les besoins des femmes et des filles dans le contexte du VIH.**

- ▶ **Recommandation :** Renforcer la traduction des engagements politiques en actions et ressources intensifiées destinées aux politiques et programmes de défense des droits et des besoins des femmes et des filles dans le contexte du VIH, avec le soutien de tous les partenaires concernés, aux niveaux mondial, national et communautaire.

**Résultats :**

- Une meilleure responsabilisation des pouvoirs publics à transformer les engagements sur les droits des femmes et l'égalité des sexes en résultats afin de riposter plus efficacement au sida.
- Toutes les formes de violence exercées à l'égard des femmes et des filles sont reconnues et prises en compte dans le contexte du VIH comme des violations des droits humains.
- Les femmes et les filles ont accès aux services intégrés et multisectoriels de santé sexuelle et reproductive, de lutte contre le VIH et la tuberculose, de réduction des risques, et aux services de lutte contre les violences exercées à l'égard des femmes.
- Des efforts de prévention du VIH renforcés pour les femmes et les filles à travers la protection et la promotion accrues des droits humains et de l'égalité des sexes.

**Question : Un environnement favorable à l'accomplissement des droits des femmes et des filles et à leur autonomisation, dans le contexte du VIH.**

- ▶ **Recommandation :** Soutenir l'émergence d'un environnement favorable qui promeut et protège les droits des femmes et des filles et leur autonomisation, dans le contexte du VIH, à travers le renforcement du plaidoyer et des capacités et la mise à disposition des ressources adéquates.

**Résultats :**

- Des femmes et des filles émancipées, moteurs de la transformation des normes sociales et des dynamiques de pouvoirs, avec l'engagement des hommes et des garçons travaillant pour l'égalité des sexes, dans le contexte du VIH.
- Une responsabilisation forte, audacieuse et diverse pour défendre les femmes, les filles et l'égalité des sexes et renforcer les ripostes au VIH.
- Des ressources financières accrues pour la défense des femmes, des filles et de l'égalité des sexes dans le contexte du VIH.
- Un Programme commun des Nations Unies sur le VIH sensible aux questions du genre.

## TABLE DES MATIÈRES

---

CONTEXTE ET PRINCIPES	1
Principes	4
RECOMMANDATIONS	6
Connaître, comprendre et traiter les effets particuliers et variés de l'épidémie de VIH sur les femmes et les filles.	7
Traduire les engagements politiques en actions intensifiées pour prendre en compte les droits et les besoins des femmes et des filles dans le contexte du VIH.	10
Un environnement favorable à l'accomplissement des droits des femmes et des filles et à leur autonomisation, dans le contexte du VIH	16
RESPONSABILITÉ ET ÉTAPES SUIVANTES	22
Responsabilité et établissement de rapports	22
Étapes suivantes	23
ANNEX1. Participants	24
ANNEXE 2. Groupe de travail mondial sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH	26

## CONTEXTE ET PRINCIPES

---

Près de 30 ans après le début de l'épidémie de VIH, la persistance des inégalités entre les sexes et des violations des droits humains qui expose les femmes et les filles à de plus grands risques et une vulnérabilité accrue au VIH continue à freiner les progrès et à menacer les acquis de la prévention de la transmission du VIH et de l'amélioration de l'accès à la thérapie antirétrovirale. Outre la sensibilité biologique des femmes et des filles au VIH, les femmes et les filles font face à de nombreux défis socioculturels, économiques et juridiques qui interagissent et accroissent leur vulnérabilité au VIH. Les jeunes femmes et les filles sont souvent particulièrement vulnérables au VIH et aux risques de violation des droits humains. La discrimination, l'injustice et la brutalité largement répandues se manifestent par l'exclusion des femmes et des filles des prises de décisions, des niveaux épidémiques de violence contre les femmes et les filles et une impunité des crimes commis contre les femmes et les filles. L'épidémie de VIH exacerbe ces préjudices, rend les femmes et les filles encore plus vulnérables aux violations de leurs droits et nuit à la société tout entière.

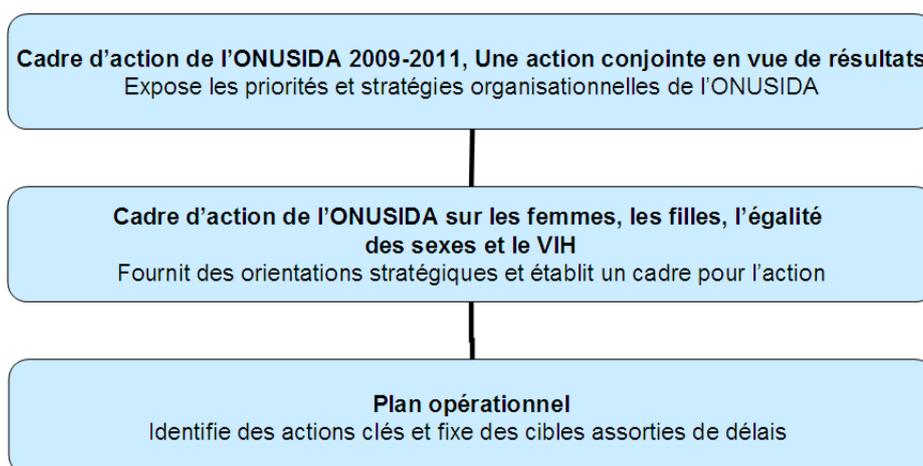
Dans un contexte plus large, les effets de l'épidémie sur les femmes et les filles s'entrecroisent avec des défis mondiaux urgents comme le changement climatique, l'insécurité alimentaire, l'instabilité économique et les conflits. Les problèmes socio-économiques interagissent de manière complexe avec l'épidémie de VIH. Ainsi, les investissements infrastructurels sont observés et il en résulte un afflux de la main-d'œuvre masculine et une migration des femmes à la recherche de moyens de subsistance, ce qui augmente le risque de transmission du VIH, notamment lorsque les travailleurs migrants ont un accès limité aux services de santé. L'urbanisation, une planification et une conception urbaines qui laissent à désirer, un habitat informel et le manque d'accès au logement influencent le degré d'insécurité des femmes et des filles, génèrent des conditions qui les exposent à de plus grands risques d'infection par le VIH et limitent leur accès aux services publics. De plus, la migration forcée et les déplacements exposent les femmes et les filles au risque d'être privées des services d'autant plus nécessaires de santé reproductive et de lutte contre le VIH et sont susceptibles d'interrompre leur accès aux traitements. La riposte au sida doit anticiper et prendre en compte les vulnérabilités complexes des femmes et des filles au VIH par des approches multisectorielles afin de répondre aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Des pays se sont engagés aux niveaux mondial et régional à prendre en compte, dans le cadre d'une riposte efficace au VIH, les besoins et les droits des femmes et des filles dans le contexte élargi de la Charte des Nations Unies (1945) et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948). La Déclaration et Programme d'action de Vienne (Conférence mondiale sur les Droits de l'Homme, 1993), le Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (1994) et la Déclaration et Plate-forme d'action de Beijing (1995), ainsi que les instruments internationaux de défense des Droits de l'Homme et les engagements et conventions régionaux tels que la Convention sur l'Élimination de toute Forme de Discrimination contre les Femmes (1979) et son Protocole facultatif de 1999, le Protocole de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif Droits de la Femme en Afrique (2005) font partie des accords internationaux traitant des questions relatives aux femmes, à l'égalité des sexes, à la santé et aux droits humains. De plus, des pays se sont engagés à élaborer des ripostes au sida en faveur des femmes à travers la Déclaration d'Engagement sur le VIH/sida (2001) et la Déclaration politique sur le VIH/sida (2006), la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et les objectifs du Millénaire pour le développement (2000). Reconnaisant la nécessité d'augmenter l'allocation des ressources et de renforcer les capacités, ces engagements offrent une base solide à une riposte multisectorielle renforcée aux

problèmes des femmes, des filles et de l'égalité des sexes, génère des environnements favorables à la défense des droits des femmes et permet de prendre en compte les besoins des femmes vivant avec le VIH tout en accordant une attention particulière à la prévention du VIH, à la santé sexuelle et reproductive et aux violences exercées à l'égard des femmes.

Malgré ces engagements significatifs à promouvoir et à protéger les droits des femmes et des filles, l'épidémie de VIH continue à révéler des lacunes entre la théorie et la réalité. La riposte au sida peut servir de catalyseur et entraîner des transformations socioculturelles, politiques et juridiques afin de promouvoir, protéger et répondre aux droits des femmes et des filles. En associant les droits de l'homme et l'égalité des sexes à la riposte mondiale au sida, nous pouvons faire en sorte que les femmes et les filles disposent des connaissances et des moyens nécessaires non seulement pour se protéger mais aussi pour occuper une place légitime, à égalité, en tant qu'ambassadrices, dirigeantes et décideurs œuvrant pour le changement.

La riposte au sida doit anticiper et prendre en compte les vulnérabilités des femmes et des filles au VIH dans un contexte mondial et social plus large afin de répondre aux objectifs du Millénaire pour le développement. A cette fin, l'ONUSIDA s'est engagé, à travers son Cadre de résultats 2009-2011, « en faisant de la riposte au sida une opportunité de réduire la violence exercée par les partenaires intimes et la violence sexuelle, et en élaborant des ripostes complètes à la violence à l'égard des femmes et des filles et des mesures de prévention du VIH au sein du secteur de la santé et au-delà »<sup>5</sup>.



L'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays utilise un mouvement politique croissant en faveur d'un changement positif dans la vie des femmes et des filles, comme le démontre la récente décision d'établir une nouvelle agence pour les femmes<sup>6</sup> aux Nations Unies. La campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence exercée à l'égard des femmes » du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et l'Initiative mondiale Clinton multipartenaires qui traite des violences sexuelles à l'égard des filles offrent de puissantes opportunités de changer la vie des femmes et des filles. En outre, le Cadre de résultats de l'ONUSIDA constitue un engagement à orienter les futurs investissements dans la riposte contre le sida par la promotion des droits de l'homme et de l'égalité des sexes. En effet, même si l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays fait appel aux ressources financières, d'importants résultats peuvent être obtenus en utilisant la volonté et les engagements politiques, comme l'engagement des femmes dans les prises de décisions à tous les niveaux. À cette fin, la richesse, la force, l'expérience et la diversité des mouvements de femmes

<sup>5</sup> *Une action conjointe en vue de résultats : Cadre de résultats de l'ONUSIDA 2009-2011*, ONUSIDA, Genève, 2009. Disponible à l'adresse suivante : [http://data.unaids.org/pub/Report/2009/jc1713\\_joint\\_action\\_fr.pdf](http://data.unaids.org/pub/Report/2009/jc1713_joint_action_fr.pdf)

<sup>6</sup> Lorsque la nouvelle agence des Nations Unies pour les femmes aura reçu l'approbation des États Membres des Nations Unies, toutes les références à l'UNIFEM du présent Plan d'opérations reviendront à la nouvelle agence.

représentent une ressource inestimable permettant d'élargir les ripostes au sida aux niveaux mondial, régional et local. Dans ce contexte, l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays vise à unifier le travail de défense des droits humains des femmes et des filles dans le cadre de la riposte mondiale au sida.

Bien que les Nations Unies servent de moteur pour faire avancer ce programme stratégique et politique, cette mission ne sera pleinement accomplie qu'à travers des partenariats clé stratégiques impliquant de nouveaux alliés à tous les niveaux des pouvoirs publics et de la société civile. En tant que tel, l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays a pour objectif de mobiliser tous les groupes d'intérêt, en commençant par l'ONUSIDA et l'UNIFEM, autour d'actions stratégiques grâce à un engagement politique renforcé, une plus forte capacité et des ressources accrues. Les progrès au niveau national ne sont possibles que par un processus d'insertion animé par les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida<sup>7</sup> auquel participent les pouvoirs publics nationaux, les donateurs et tous les niveaux d'organisations de la société civile, parmi lesquels les réseaux de femmes vivant avec le VIH et les groupements de femmes, en tant que principaux partenaires. L'ONUSIDA et l'UNIFEM apporteront une contribution spécifique et unique à la cause des femmes, des filles, de l'égalité des sexes et à la lutte contre le VIH et mettront en œuvre l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays à travers une approche coordonnée et un appui technique renforcé, conformément à la répartition des tâches de l'ONUSIDA en matière d'appui technique et au plan stratégique de l'UNIFEM 2008-2011.

---

<sup>7</sup> Il est entendu que les Équipes conjointes des Nations Unies sont composées des Coparrainants de l'ONUSIDA et du Secrétariat, ainsi que de l'UNIFEM et d'autres institutions du système des Nations Unies ayant une présence nationale.

## Principes

L'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays est fondé sur six principes transversaux :

**Une approche fondée sur les droits de l'homme.** La discrimination et les violations des droits de l'homme influencent aussi bien la propagation du VIH que l'accès des femmes à la prise en charge et aux traitements. La riposte au VIH doit donc être fondée sur les droits de l'homme et inspirer à chacun le respect des droits de l'homme et une plus grande égalité des sexes<sup>8</sup>. Le Plan d'opérations est axé sur l'engagement, la responsabilité de protection et de promotion des droits des femmes et des filles, et leurs besoins dans les différents types d'épidémie. Les recommandations sont par conséquent fondées sur des engagements mondiaux et régionaux en matière de droits de l'homme, comme souligné ci-dessus.

**La participation.** La réussite de la mise en œuvre de l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays dépend de la participation significative, fondée sur l'égalité, des femmes et des filles, parmi lesquelles les femmes et les filles vivant avec le VIH, et de la valorisation de leur contribution, de leur expérience et de leur savoir-faire. Les actions de l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays profitent et sont adaptées aux femmes de tout âge et statut, y compris les femmes généralement marginalisées : les femmes et les filles vivant avec le VIH, les professionnelles du sexe, les femmes de diverses orientation et identité sexuelles, les femmes et les filles handicapées, les femmes et les filles ayant ou ayant eu un partenaire qui consomme des drogues, les femmes migrantes, les réfugiées, les femmes déplacées dans leur propre pays ou demandant asile, les minorités raciales et ethniques, les femmes incarcérées, les femmes vivant dans des zones de conflit ou de post-conflit, entre autres. Cette importante participation nécessite des ressources spécialisées et des capacités institutionnelles renforcées, ainsi qu'un engagement en faveur des principes d'une participation accrue des personnes vivant avec le VIH/sida<sup>9</sup>.

**Des ripostes fondées sur le concret, et éthiques.** L'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays admet que l'épidémie de VIH a un impact différent sur les femmes et les filles et sur les hommes et les garçons, et que la riposte au sida nécessite d'intégrer les différents contextes épidémiologiques, économiques, sociaux, culturels et politiques. Les ripostes au sida doivent par conséquent être fondées sur des preuves et spécifiques au contexte. Les actions entreprises conformément au présent Agenda pour une action accélérée au niveau des pays ne causeront aucun dommage aux femmes et aux filles, reconnaîtront leur diversité et respecteront leur droit à participer. Toutes les recherches entreprises devront par conséquent être éthiques et orientées sur les programmes, et devront impliquer les femmes et les filles dans leur diversité à toutes les étapes, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

**Le partenariat.** L'ONUSIDA reconnaît l'importance d'établir des partenariats avec les parties prenantes concernées par la mise en œuvre de l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays. Il s'engage par conséquent à édifier des ponts entre la société civile, notamment les organisations de défense des droits des femmes et de lutte contre le VIH, les réseaux de femmes vivant avec le VIH, les organisations de défense des droits de l'homme, les organisations à base confessionnelle, les adolescents et les jeunes, les organisations d'hommes et de garçons, notamment de défense de

<sup>8</sup> Les approches du problème du VIH fondées sur les droits visent à pousser les personnes concernées (les communautés vulnérables et affectées) à réclamer leurs droits et les responsables (les pouvoirs publics et la communauté internationale) à protéger et mettre en place ces droits dans le cadre de la riposte au VIH ; visent à s'assurer que les structures, processus, politiques et programmes de lutte contre le VIH soient mis en œuvre dans le respect des principes des droits de l'homme : la non-discrimination, l'inclusion/participation, la responsabilisation et la transparence ; visent à s'assurer que les structures, processus politiques et programmes de lutte contre le VIH utilisent les fonds et soutiens versés à cet effet pour gérer les causes de l'épidémie liées aux droits et les vulnérabilités individuelles et communautaires (Groupe de référence de l'ONUSIDA sur le VIH et les droits de l'homme).

<sup>9</sup> Le projet GIPA pour une participation accrue des personnes vivant avec le VIH et le sida est né lors du Sommet sur le SIDA à Paris en 1994. Il est l'un des principes majeurs des ripostes nationales éthiques et efficaces de lutte contre l'épidémie.

l'égalité des sexes, et les leaders traditionnels, les pouvoirs publics, les donateurs et les organismes des Nations Unies. L'ONUSIDA s'est également engagé à travailler avec les pouvoirs publics nationaux et à aider les ministères et autres acteurs concernés à entreprendre conjointement des actions en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes et des filles et qui abordent les causes de leur vulnérabilité au VIH.

**L'engagement des hommes et des garçons.** L'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays reconnaît que les opinions traditionnelles et stéréotypées sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons, et leurs relations, attribuant un rôle de dominée aux femmes et un rôle de dominant aux hommes, entravent l'efficacité de la riposte au sida. L'engagement des hommes et des garçons à mettre en œuvre le présent Agenda pour une action accélérée au niveau des pays est par conséquent primordial. Les hommes doivent travailler avec les femmes sur l'égalité des sexes, se questionner sur la définition de la masculinité et mettre fin à toute forme de violence exercée à l'égard des femmes et des filles. La responsabilité des hommes envers leurs enfants et la prise en charge de leur famille sont la clé du travail de prévention du VIH autant que leur implication à atténuer les effets de l'épidémie. Un changement d'attitude et de comportement des hommes et des garçons et une répartition du pouvoir entre les femmes et les hommes plus égalitaire sont essentiels à la prévention du VIH chez les femmes et les filles.

**Un leadership solide et courageux.** L'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays dépend du leadership politique sur les droits des femmes et des filles. Les responsables internationaux, régionaux et nationaux doivent remettre en question les façons actuelles de penser, faire de l'égalité des sexes un élément central de la riposte au sida et allouer des ressources en conséquence. L'ONUSIDA, par la mise en œuvre du présent Agenda pour une action accélérée au niveau des pays, montrera un engagement institutionnel fort en faveur du leadership des femmes dans la riposte au sida et renforcera sa propre capacité à travailler vers un monde plus juste et plus équitable pour les femmes et les filles.

Ces principes guideront la mise en œuvre de l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays et seront fondés sur des approches multisectorielles adaptées au contexte national. Par sa reconnaissance de la complexité de l'interaction entre l'égalité des sexes, les droits de l'homme et le VIH, le Groupe de travail mondial a pu identifier trois principes généraux (soulignés ci-dessous), qui seront abordés par l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays, conformément au Cadre d'action de l'ONUSIDA. Ces principes sont plus amplement détaillés dans la prochaine section.

### **Principes abordés par l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays**

- ▶ Connaître, comprendre et traiter les effets particuliers et variés de l'épidémie de VIH sur les femmes et les filles.
- ▶ Traduire les engagements politiques en actions intensifiées pour prendre en compte les droits et les besoins des femmes et des filles dans le contexte du VIH.
- ▶ Instaurer un environnement favorable à l'accomplissement des droits des femmes et des filles et à leur émancipation dans le contexte du VIH.

## RECOMMANDATIONS

---

### Connaître, comprendre et traiter les effets particuliers et variés de l'épidémie de VIH sur les femmes et les filles.

Les femmes représentent 50% de la population mondiale vivant avec le VIH, et 60% de la population vivant avec le VIH en Afrique subsaharienne. Dans les Caraïbes, les jeunes femmes sont environ 2,5 fois plus susceptibles d'être infectées par le VIH que les jeunes garçons. La vulnérabilité accrue des femmes et des filles à l'infection par le VIH est issue de facteurs biologiques, sociaux, économiques, juridiques et culturels tels que des rôles enracinés des genres, des relations de pouvoir non équilibrées, un fardeau disproportionné de prise en charge des soins liés au sida et des violences exercées à l'égard des femmes et acceptées par la société, y compris les contraintes sexuelles. De plus, une urbanisation non durable, des conditions de vie médiocres dans des taudis urbains et des zones de peuplement informelles augmentent la vulnérabilité des femmes et des filles au VIH et l'impact du virus à leur égard. Ces problèmes ne limitent pas seulement l'autonomie et l'aptitude des femmes et des filles en matière de protection contre le VIH, mais les empêchent également d'accéder aux services et, en fin de compte, restreignent leur capacité à exercer leurs droits.

Les femmes et les filles sont vulnérables dans de nombreux contextes, que ce soit lors d'épidémies généralisées ou d'épidémies concentrées. Comprendre l'impact unique du VIH sur les femmes et les filles nécessite de redéfinir les données et informations qualitatives et quantitatives, un ensemble de solides indicateurs qui permettent de saisir les nuances et les complexités des manières dont l'épidémie de VIH affecte les femmes et les filles à différentes étapes de leur vie et dans des contextes différents. Ces connaissances sont essentielles à l'efficacité des ripostes au sida. Il existe des lacunes aux niveaux mondial, régional et national en matière de capacité à collecter et à analyser les données, à intégrer efficacement et durablement les activités relatives aux femmes, aux filles et à l'égalité des sexes dans les programmes de lutte contre le VIH. De plus, de nombreux groupes de femmes et de filles doivent renforcer leur capacité à utiliser les données et à contribuer à l'amélioration de la sensibilisation et de la compréhension de la vulnérabilité des femmes et des filles au VIH. Cela ne devrait toutefois pas empêcher les planificateurs et les organismes chargés de la mise en œuvre d'utiliser les données déjà disponibles afin de mieux prendre en compte et atténuer efficacement la vulnérabilité des femmes et des filles au VIH.

Les efforts consacrés à l'égalité des sexes sont rarement suivis de manière à rendre possible une responsabilisation. Les budgets tenant compte des questions du genre peuvent aider certains pays à hiérarchiser les priorités en matière de ressources et à effectuer un suivi des programmes, à surveiller les fonds destinés à la gestion de l'égalité des sexes et à offrir un lien clair entre les ressources budgétées et les résultats. Le système des Nations Unies est bien placé pour réaliser des études de coût et des estimations des ressources nécessaires à des programmes de genre complets, pour répondre aux besoins des femmes et des filles et pour aborder les inégalités entre les sexes dans le contexte du VIH. Même si de nouvelles ressources supplémentaires sont nécessaires, de nombreuses choses peuvent être réalisées en allouant et en utilisant plus efficacement les ressources existantes affectées à la riposte au sida.

## **Recommandation 1.** Générer conjointement des données fiables et mieux comprendre les besoins spécifiques des femmes et des filles dans le contexte du VIH afin d'assurer des ripostes nationales au sida prioritaires et adaptées protégeant et promouvant les droits des femmes et des filles (connaître son épidémie et sa riposte).

**Résultat :** Des données quantitatives et qualitatives sur les besoins spécifiques, les risques et impacts sur les femmes et les filles dans le contexte du VIH existent grâce à un vaste processus participatif de collecte de données, comprenant les différences d'impact de l'épidémie sur les hommes et les femmes, et une meilleure information sur la mise en œuvre de politiques et de programmes efficaces qui soutiennent et protègent les droits des femmes et des filles et répondent à leurs besoins.

### **Actions :**

- Renforcer les capacités des pouvoirs publics et les aider à :
  - collecter et analyser les données épidémiologiques existantes et nouvelles, ventilées par sexe, par âge (par tranche de cinq années pour tous les groupes d'âge) et par contexte, sur la manière dont l'épidémie affecte les femmes et les filles, en contribuant à organiser et à appuyer les processus nationaux en collaboration avec les organisations de femmes et les réseaux de femmes vivant avec le VIH ;
  - utiliser les données collectées sur les femmes et les filles dans le contexte du VIH afin de développer des interventions et activités approfondies pour une planification plus efficace des programmes de lutte contre le VIH concernant les femmes et les filles, et pour générer des informations stratégiques, allouer des ressources et budgets, et élaborer des messages clés de plaidoyer au niveau national à promouvoir par les pouvoirs publics à tous les niveaux.
- Équiper et soutenir les groupes communautaires de femmes et les réseaux de femmes vivant avec le VIH afin qu'ils collectent et utilisent les données sur la manière dont l'épidémie affecte les femmes et les filles pour effectuer un suivi des programmes en vue d'en évaluer l'impact sur leurs droits et de contribuer à la collecte nationale de données.
- Promouvoir et permettre une analyse des différences hommes/femmes par tranche d'âge dans les programmes nationaux de recherche sur le VIH, en partenariat avec les institutions nationales de recherche, les organisations de femmes et les réseaux de femmes vivant avec le VIH, qui comprenne une recherche éthique et participative sur les vulnérabilités et les besoins spécifiques de la diversité des femmes, y compris des groupes marginalisés tels que les professionnelles du sexe. Estimer l'impact sur les femmes des approches en matière de prévention telles que la circoncision masculine et des recherches continues sur les méthodes de prévention à l'initiative des femmes.
- Aider les pouvoirs publics à suivre les dépenses des ressources nationales allouées aux programmes destinés aux femmes, aux filles, à l'égalité des sexes et au VIH dans les estimations nationales de dépenses liées au VIH afin que les ressources et les résultats puissent être suivis et que la qualité soit améliorée

### **Responsabilité :**

- Le PNUD et l'UNIFEM apporteront leur soutien à au moins 50% des pays censés soumettre un rapport à la CEDAW, conformément au cycle de notification de quatre années, en incluant dans le rapport des données qualitatives ventilées par âge et par sexe sur la manière dont l'épidémie de VIH affecte les femmes et les filles. Les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida utiliseront les études de l'UNDAF établies selon les schémas nationaux de mise en œuvre, afin d'évaluer la manière dont l'épidémie affecte les femmes et les filles dans le cadre des

programmes du genre d'aide au développement des Nations Unies.

- Le Secrétariat de l'ONUSIDA apportera chaque année son soutien aux groupes et réseaux de femmes d'au moins 10 pays, y compris les pays relevant de la CEDAW, et participeront à la collecte nationale de données.
- Les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida aideront les pouvoirs publics et les institutions nationales de recherche à inclure les résultats des analyses des droits de la femme dans le programme de recherche sur le VIH dans au moins 10 pays par an, y compris ceux relevant de la CEDAW.
- Le Secrétariat de l'ONUSIDA aidera cinq pays à servir de modèles et inclura les analyses sur l'égalité des sexes dans les évaluations nationales de dépenses liées au sida d'ici 2011.

**Résultat :** L'utilisation d'indicateurs de genre harmonisés afin de mieux comprendre les facteurs socioculturels, économiques et épidémiologiques contribuant aux risques et à la vulnérabilité des femmes et des filles au VIH.

**Actions :**

- Organiser un processus participatif mondial de mise à jour des indicateurs de base de l'UNGASS sur le VIH par les mécanismes existants, comme le Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation, afin de mesurer les injustices commises à l'égard des femmes et des filles dans le cadre du VIH, travailler avec les partenaires concernés tels que les groupes et réseaux de femmes vivant avec le VIH, exploiter les indicateurs de genre actuellement utilisés (par exemple le PEPFAR, le Fonds mondial), s'inspirer des indicateurs utilisés pour les objectifs du Millénaire pour le développement, la Plate-forme d'action de Beijing, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et aider ensuite les pays à utiliser des indicateurs de résultats harmonisés.

**Responsabilité :**

- L'ONUSIDA et l'UNIFEM devront, au niveau mondial, soutenir la mise à jour participative des indicateurs de base de l'UNGASS sur le VIH dans le prochain cycle de rapports UNGASS.

**Résultat :** Des politiques, programmes et allocations de ressources fondés sur le concret, mis en place au niveau national, répondant aux besoins des femmes et des filles.

**Actions :**

- Établir des systèmes de référence régionaux et nationaux sur les liens existant entre le VIH et les différentes formes de violence exercées à l'égard des femmes et des filles, et sur ce qui marche, afin d'éclairer les politiques et programmes nationaux pertinents, y compris en cas de conflit et de situation de crise, en collaboration avec les institutions de recherche nationales et régionales, les groupes de femmes, les organisations d'hommes et de garçons travaillant pour l'égalité des sexes, les réseaux de femmes vivant avec le VIH, les professionnelles du sexe, les femmes consommant des drogues et autres parties prenantes concernées, en partenariat avec les instances intergouvernementales régionales.
- Aider les autorités nationales de lutte contre le sida à :
  - entreprendre des analyses sur la manière dont les politiques relatives au VIH<sup>10</sup> affectent les femmes et les filles, en portant une attention particulière aux facteurs socio-économiques, à la stigmatisation et à la discrimination, aux barrières économiques qui empêchent les femmes et les filles d'exercer leurs droits. Modifier ou élaborer les politiques en conséquence et les traduire en programmes de genre, en partenariat avec les

<sup>10</sup> Ces politiques peuvent inclure la politique nationale de lutte contre le sida ou des politiques programmées telles que les tests ou le planning familial.

acteurs concernés, dont les organisations de défense des droits des femmes, les réseaux de femmes vivant avec le VIH, les organisations à base confessionnelle, les jeunes, les organisations d'hommes et de garçons travaillant pour l'égalité des sexes, et les leaders traditionnels ;

- inclure les analyses sur la manière dont l'épidémie affecte les femmes et les filles dans les examens conjoints des ripostes au VIH et dans l'élaboration des nouveaux plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH, engager les agences gouvernementales concernées, les organisations de femmes, les réseaux de femmes vivant avec le VIH et les organisations d'hommes et de garçons travaillant pour l'égalité des sexes, réaligner le plan stratégique national de lutte contre le sida, notamment les budgets, en conséquence.

### **Responsabilité :**

- Les sept groupes de directeurs régionaux établiront des systèmes de référence régionaux mettant en évidence le lien entre le VIH et les violences exercées à l'égard des femmes d'ici 2011.
- Les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida soutiendront les 30 pays en 2010 et les 20 pays en 2011 qui doivent élaborer de nouveaux plans stratégiques nationaux de lutte contre le sida, afin d'entreprendre l'analyse des politiques relatives au VIH<sup>11</sup>.
- La Banque mondiale agira comme chef de file des Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida en soutenant les 30 pays en 2010 et les 20 pays en 2011 qui doivent élaborer de nouveaux plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH, afin d'entreprendre des analyses de genre de leur riposte nationale au sida.

---

<sup>11</sup> Sur la base des calendriers actuels des plans stratégiques nationaux de lutte contre le sida.

## Traduire les engagements politiques en actions intensifiées pour prendre en compte les droits et les besoins des femmes et des filles dans le contexte du VIH.

Depuis la Déclaration de Paris de 1994 sur la participation accrue des personnes vivant avec le VIH/sida, les nombreux appels lancés aux dirigeants pour aborder les moteurs et les répercussions de l'épidémie sur les femmes et les filles n'ont eu que des résultats limités jusqu'ici. Les engagements mondiaux existants, tels que la CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) et le Protocole facultatif s'y rapportant, la Plateforme d'action de Beijing, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et les objectifs du Millénaire pour le développement offrent un cadre fort à de vastes politiques et programmes multisectoriels qui traitent aussi bien des causes que des conséquences du VIH sur les femmes et les filles. Des engagements aux niveaux régional et national, tels que le Protocole Africain sur les Droits de la Femme, le Plan d'action de Maputo sur les droits en matière de santé sexuelle et reproductive et la Déclaration d'Abuja ont également été mis en place. Cependant, la responsabilité de ces engagements dépend de divers niveaux – communautaire, national, régional et mondial – et implique différents acteurs, tels que les pouvoirs publics, les organismes des Nations Unies, les donateurs, la société civile, les médias et le secteur privé. Il est par conséquent nécessaire de mieux traduire les engagements à défendre les droits de l'homme et l'égalité des sexes en actions et de contrôler leur mise en œuvre. Des mécanismes de responsabilisation permettraient également de partager les responsabilités entre les différents partenaires et de mettre à profit l'expérience des défenseurs des droits de la femme.

La riposte au sida peut devenir une force positive permettant de répondre aux violations des droits des femmes et des filles, d'éradiquer la stigmatisation et la discrimination contre les femmes et les filles, de lutter contre les lois criminalisant la transmission du VIH, les lois portant atteinte au droit à la vie privée, à la confidentialité et au droit d'être protégées contre la violence, les agressions sexuelles et le viol pendant et hors mariage, pendant et hors conflits et situations d'urgence, ainsi que les lois sur les droits à l'héritage, à la propriété, à l'accès et au contrôle de la propriété foncière, les lois sur la famille, et toute autre politique et pratique violant les droits des femmes. Les pouvoirs publics nationaux doivent réformer, édicter et renforcer les lois et la législation afin d'éradiquer la discrimination contre les femmes et les filles. Le système judiciaire doit promouvoir les droits des femmes concernant l'héritage et la propriété, l'accès et le contrôle des droits fonciers, les droits à la santé sexuelle et reproductive. Les pouvoirs publics nationaux doivent également concevoir des interventions garantissant des ripostes judiciaires adéquates, immédiates, ponctuelles, exhaustives, sérieuses et impartiales aux actes de violence exercée à l'égard des femmes, y compris le viol pendant et hors mariage, et créer des conditions favorables permettant aux femmes d'utiliser le système judiciaire pour remédier aux violations de leurs droits.

La violence exercée à l'égard des femmes et des filles est une des manifestations les plus omniprésentes des inégalités entre les sexes et constitue un indicateur du statut des femmes dans la société. La violence exercée à l'égard des femmes est autant une cause qu'une conséquence de l'infection à VIH. La violence doit par conséquent être traitée comme partie intégrante des ripostes multisectorielles au VIH. Éradiquer la violence exercée à l'égard des femmes et des filles nécessite tout d'abord une amélioration des données et de la compréhension du phénomène au niveau national. Ces informations sont nécessaires à une meilleure gestion des causes structurelles de la violence et à la mise en place de programmes de modification des normes sociales qui favorisent l'égalité des sexes et répondent à la violence exercée à l'égard des femmes, notamment en décourageant sa perpétration. Ces programmes permettraient également d'accroître l'émancipation sociale et

économique des femmes et de stopper des pratiques traditionnelles néfastes. Certains pays doivent prendre des mesures qui protègent les femmes et les filles contre toute forme de violence, d'agressions sexuelles et de viol lors de situations de conflit et d'urgence, et au-delà, et qui leur garantissent de bénéficier de services adéquats traitant les conséquences physiques, psychologiques et juridiques et d'avoir accès aux services de santé nécessaires lors de situations de conflit et d'urgence, et au-delà, qui font actuellement défaut.

Afin d'enrayer efficacement l'épidémie de VIH, les ripostes nationales au VIH doivent traiter plus systématiquement les droits et besoins des femmes et des filles. Actuellement, les services de lutte contre le VIH n'incluent pas de manière suffisamment complète la promotion et la protection du droit à la santé sexuelle et reproductive de toutes les femmes et toutes les filles. Par exemple, ils gèrent insuffisamment les besoins en matière de santé sexuelle et reproductive des consommatrices de drogues et des partenaires féminines des consommateurs de drogues, et offrent une éducation sexuelle inadéquate aux adolescents et jeunes au sein et en dehors de l'école. Les services de prévention de la transmission mère-enfant du VIH ne parviennent pas non plus à prendre en considération les droits et les besoins des femmes vivant avec le VIH. Les services de lutte contre le VIH négligent de pousser les femmes et les filles à exercer leurs droits, à accéder aux services, et à faire des choix autonomes concernant leur corps et leur vie. En outre, les services de santé sexuelle et reproductive ne parviennent pas à offrir systématiquement des services liés au VIH, tels que la distribution de préservatifs masculins et féminins, la prophylaxie post-exposition, les traitements contre le VIH et les co-infections ainsi que la distribution de contraceptifs, de moyens de contraception d'urgence et la mise à disposition de services d'avortement en toute sécurité, là où ils sont légaux.

Il est primordial de permettre aux femmes et aux filles de prendre le contrôle de leur propre prévention contre le VIH. Le manque de contrôle des femmes sur la prévention est mis en évidence par le fait qu'actuellement un préservatif féminin est distribué pour 700 préservatifs masculins. Des investissements programmatiques et budgétaires supplémentaires sont nécessaires pour rendre les préservatifs masculins et féminins disponibles et accessibles pour toutes les femmes ; financer et suivre la recherche sur certaines méthodes de prévention contrôlées par les femmes, telles que les microbicides. Les femmes et les jeunes gens doivent également avoir la possibilité d'accéder aux divers services de santé reproductive, ainsi qu'à une éducation sexuelle complète. Finalement, les évaluations de l'impact sur les femmes des approches masculines de la prévention, telles que la circoncision masculine, doivent être poursuivies.

**Recommandation 2.** Renforcer la traduction des engagements politiques en actions et ressources intensifiées destinées aux politiques et programmes de défense des droits et des besoins des femmes et des filles dans le contexte du VIH, avec le soutien de tous les partenaires concernés, aux niveaux mondial, national et communautaire.

- **Résultat :** Une plus forte responsabilisation des pouvoirs publics à transformer leurs engagements sur les droits des femmes et l'égalité des sexes en des résultats, et riposter ainsi plus efficacement au sida.

**Actions :**

- Aider les autorités nationales de lutte contre le sida à intégrer des actions visant à inclure les engagements mondiaux et régionaux sur les droits des femmes et des filles dans les plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH, en consultation avec les organisations de

femmes, les groupes de femmes vivant avec le VIH, les mécanismes nationaux en faveur des femmes et les organisations d'hommes et de garçons travaillant pour l'égalité des sexes, et assurer des actions à grande échelle et des budgets de genre au niveau national.

- Aider les groupes de femmes et les réseaux de femmes vivant avec le VIH au niveau national, satisfaire aux engagements nationaux, régionaux et mondiaux des pouvoirs publics sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et la lutte contre le VIH, évaluer et documenter leur mise en œuvre comme base d'informations stratégiques pour le plaidoyer et la responsabilité.
- Faciliter le lancement des campagnes « Connaître vos droits », soutenir l'accès à des services juridiques gratuits et accessibles permettant aux femmes et aux filles de réclamer leurs droits. Soutenir la création de forums sur l'application des droits, ou le renforcement de forums existants, accessibles à tous, par des organisations de femmes et des réseaux de femmes vivant avec le VIH, ciblant les femmes au niveau communautaire, en portant une attention particulière aux femmes et aux filles marginalisées et stigmatisées et aux femmes situées en dehors des groupes plus exposés au risque d'infection.
- Plaider, au niveau régional, avec les partenaires de la société civile, notamment ceux travaillant sur les questions juridiques et les organisations de défense des droits de l'homme, auprès des membres du parlement, en faveur du retrait des lois nationales relatives au VIH qui ne protègent pas les droits des femmes et des filles ou qui permettent leur discrimination, en surveiller l'application, en conformité avec les normes et standards internationaux, dont la CEDAW, en portant une attention particulière aux femmes et aux filles les plus exclues et dont les droits sont les plus fréquemment violés.

#### **Responsabilité :**

- Les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida soutiendront les 30 pays en 2010 et les 20 pays en 2011, qui sont censés élaborer de nouveaux plans stratégiques nationaux pour le VIH, pour qu'ils incorporent des actions afin de mettre en œuvre les engagements aux niveaux mondial et régional dans leur plan stratégique national de lutte contre le VIH.
- Le PNUD aidera au moins deux réseaux nationaux de femmes vivant avec le VIH par région à cartographier et à évaluer les progrès réalisés quant aux engagements internationaux en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes et des filles, comme contribution au Sommet 2010 des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement.
- Le PNUD aidera les huit pays « Unis dans l'action » à lancer la campagne « Connaître vos droits », soutiendra la fourniture de services d'assistance juridique gratuits et accessibles, créera des forums ou renforcera des forums existants sur l'application des droits d'ici fin 2010, et les déploiera ensuite dans au moins deux pays par région chaque année.
- Les groupes de directeurs régionaux procéderont à une estimation régionale des lois discriminatoires fondées sur le genre, exerceront une surveillance constante d'ici 2011, et établiront des mécanismes régionaux de plaidoyer et de suivi pour le retrait de ces lois avant la fin 2012.

**Résultat :** Toutes les formes de violence exercées à l'égard des femmes et des filles sont reconnues et gérées comme des violations des droits humains dans le contexte du VIH.

#### **Actions :**

- Plaider en faveur de l'intégration du VIH, dans la campagne du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » (UNiTE), soutenir sa mise en œuvre, en

formant une coalition avec les pouvoirs publics et les acteurs gouvernementaux, les groupes de femmes, dont les professionnelles du sexe, les consommatrices de drogues, les groupes de jeunes, les femmes vivant avec le VIH, d'autres groupes marginalisés et stigmatisés, et les partenaires du développement, conformément aux orientations techniques, selon les découvertes de la recherche nationale, régionale et internationale et les programmes prometteurs, dont l'Étude multi-pays de l'OMS sur la santé des femmes et les violences domestiques et l'initiative multipartenaires Fondation Clinton/Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis/Nations Unies, afin de :

- (i) Sensibiliser sur les violences exercées à l'égard des femmes et des filles, en tant que cause et conséquence de la transmission du VIH, notamment les violences sexuelles ;
  - (ii) Établir une collecte nationale de données, un système d'analyse et de rapport sur les violences exercées à l'égard des femmes ;
  - (iii) Renforcer l'élaboration de ripostes nationales fondées sur des preuves et complètes aux violences exercées à l'égard des femmes et des filles, dont les violences sexuelles et les violences exercées à l'égard des professionnelles du sexe et des femmes incarcérées, en cas de conflits et de situations d'urgence, dans le secteur de la santé et au-delà ;
  - (iv) Intégrer des programmes permettant d'aborder les violences exercées à l'égard des femmes, et d'y répondre, dans les programmes de prévention, de traitements, de soins et de soutien, y compris l'accès à la contraception d'urgence, à la prophylaxie post-exposition et à des moyens d'avortement sans risque, là où ils sont légaux.
- Utiliser l'impulsion donnée par la campagne du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes afin d'offrir un espace politique aux réseaux nationaux de professionnelles du sexe, renforcer leur capacité à réduire la stigmatisation des professionnelles du sexe, prendre en compte la violence subies par les professionnelles du sexe, par le biais notamment des autorités chargées de l'application des lois et d'autres acteurs gouvernementaux, dans le cadre des ripostes nationales au VIH.

### **Responsabilité :**

- Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies se mettra en liaison avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies avant le premier trimestre 2010 et demandera l'intégration de la lutte contre le VIH dans les campagnes nationales UNiTE. L'OMS soutiendra l'intégration de la lutte contre le VIH dans les campagnes nationales UNiTE et leur mise en œuvre d'ici 2010 dans les cinq pays déjà engagés dans le processus, et étendra son soutien dans le cadre de l'exécution de la campagne.
- L'UNFPA, qui doit renforcer la capacité des professionnelles du sexe à réduire la violence exercée à leur égard, conformément aux cinq campagnes nationales UNiTE d'ici 2010, étendra son soutien dans le cadre de l'exécution de la campagne.

**Résultat :** Les femmes et les filles ont toutes accès aux services intégrés et multisectoriels de lutte contre le VIH, de lutte contre la tuberculose et de santé sexuelle et reproductive, notamment les services de réduction des risques et de nutrition, ainsi qu'aux services œuvrant dans le domaine des violences exercées à l'égard des femmes.

**Actions :**

- Soutenir l'élaboration, l'exécution, l'utilisation et le suivi d'un ensemble national minimal de services intégrés de lutte contre le VIH, de lutte contre la tuberculose et de santé sexuelle et reproductive – notamment de réduction des risques et de lutte contre les violences exercées à l'égard des femmes –, de services de prévention de la transmission mère-enfant, de services de traitements, de prise en charge, de soutien et de nutrition, fournis par le biais de services multisectoriels de lutte contre le VIH et de soins de santé primaires et de services d'orientation-recours renforcés, avec la participation des groupes de femmes, des réseaux de femmes vivant avec le VIH, des professionnelles du sexe et d'autres groupes marginalisés et stigmatisés.
- Renforcer les capacités, les ressources et la coordination entre les ministères clés et les mécanismes nationaux en faveur des femmes afin de donner la priorité dans les plans et budgets sectoriels opérationnels à l'égalité des sexes et aux droits des femmes et des filles dans le cadre de la lutte contre le VIH, en partenariat avec les groupes de femmes, les réseaux de femmes vivant avec le VIH et les organisations d'hommes et de garçons travaillant pour l'égalité des sexes, conformément aux principaux engagements mondiaux de défense des droits des femmes et des filles.

**Responsabilité :**

- Les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida présentes dans les 17 pays du Partenariat international pour la santé et les initiatives apparentées (IHP+) appuieront l'élaboration d'un ensemble national minimal de services d'ici fin 2010 et son déploiement d'ici 2011, avec un déploiement consécutif dans deux pays supplémentaires par région et par année.
- Les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida présentes dans les 17 pays du Partenariat international pour la santé et les initiatives apparentées (IHP+) aideront au moins trois ministères clés (de la santé, de l'éducation et de l'égalité des sexes) à mettre en œuvre des plans sectoriels opérationnels traitant le genre et les droits des femmes et des filles dans le contexte de la lutte contre le VIH d'ici fin 2011, qui seront ensuite mis en place dans deux pays supplémentaire par région et par année.

**Résultat :** Des efforts de prévention du VIH renforcés pour les femmes et les filles grâce à la protection, la promotion et l'accomplissement des droits des femmes et des filles et à une plus grande égalité des sexes.

**Actions :**

- Développer les capacités des autorités nationales de lutte contre le VIH et des ministères de la santé à faire avancer en collaboration avec la société civile la prévention contre le VIH en intégrant dans les politiques et les programmes de prévention du VIH, l'égalité des sexes, la distribution de préservatifs féminins et masculins, le conseil et le test VIH volontaires et sans risque, l'éducation sur l'égalité des sexes, des conseils sur la circoncision masculine et son suivi, l'éducation sexuelle, en collaboration avec la société civile.
- Aider, en étroite collaboration avec les autorités nationales de lutte contre le sida, les groupes de femmes et les réseaux de femmes vivant avec le VIH à exiger le respect des droits des femmes à la santé sexuelle et reproductive – notamment la négociation plus efficace des relations sexuelles sûres et consensuelles et l'accès accru aux services et aux produits liés à la santé sexuelle et reproductive, tels que les préservatifs féminins – et à instruire les hommes et les garçons au sujet des droits des femmes à négocier si et comment les rapports sexuels ont

lieu.

- Préconiser et soutenir l'accès des jeunes de tout âge, au sein et en dehors de l'école, à une éducation sexuelle complète au niveau national, favorisant l'égalité des sexes et les droits humains et offrant aux jeunes les connaissances, les compétences et les ressources fondées sur le concret qui leur sont nécessaires pour faire des choix responsables quant à leurs relations sociales et sexuelles, par :
  - (i) Une modification des lois/de la politique nationale en faveur d'une éducation sexuelle complète, si nécessaire ;
  - (ii) L'élaboration, l'étude, le suivi, l'évaluation de genre de programmes d'études adaptées aux besoins des adolescents et des jeunes, avec la participation d'adolescents et de jeunes ;
  - (iii) La conception et le lancement de campagnes nationales de communication de masse pour atteindre les parents, les jeunes sortis du milieu scolaire et le public en général grâce à des messages sur une éducation sexuelle complète et l'égalité des sexes ;
  - (iv) Un soutien aux commissions économiques régionales afin de suivre et de partager avec les pouvoirs publics les leçons acquises sur la mise en œuvre d'une éducation sexuelle complète.

#### **Responsabilité :**

- Les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida aideront deux pays modèles par région à intégrer l'égalité des sexes dans les programmes et politiques de prévention du VIH d'ici fin 2010. Ensuite, les groupes de directeurs régionaux faciliteront des mécanismes d'apprentissage Sud-Sud et favoriseront leur exécution dans au moins quatre pays par région d'ici 2011.
- Les Équipes conjointes des Nations Unies de ces pays soutiendront la traduction des politiques de prévention de genre en programmes en faveur des femmes, des adolescents et des filles d'ici fin 2011.
- L'UNESCO soutiendra les États Membres et autres partenaires clés pour l'amélioration et l'introduction d'une éducation sexuelle de qualité dans au moins deux pays par région d'ici 2010.

## Un environnement favorable à l'accomplissement des droits des femmes et des filles et à leur autonomisation, dans le contexte du VIH.

Certains facteurs sociaux, culturels, économiques et juridiques profondément enracinés sous-tendent le statut inégal des femmes et des filles dans les sociétés, les risques et leur vulnérabilité au VIH et la violence. Les déséquilibres dans les rapports de pouvoir, un manque d'accès aux services, les différences d'émancipation économique et juridique entre les hommes et les femmes, les contraintes et violences sexuelles, et les rôles de genre bien établis limitent la capacité des femmes et des filles à exercer leurs droits. La stigmatisation et la discrimination liées au VIH affectent les femmes et les filles de manière disproportionnée, car elles réduisent leur capacité à accéder aux services. Les femmes et les filles séropositives au VIH ont moins de chances d'avoir accès aux services, et ont moins tendance à divulguer leur statut et à négocier des relations sexuelles à moindre risque par peur d'être maltraitées, rejetées ou de subir des violences. En outre, les femmes et les filles supportent de manière disproportionnée et invalidante le fardeau des soins liés au sida, notamment dans les services de santé et autres secteurs publics déficients. De plus, les filles manquent l'école et les femmes sont contraintes de quitter un travail rémunérateur en raison de facteurs tels que les mariages précoces, la grossesse hors mariage, et la nécessité qui leur est socialement imputée de soigner les malades, ce qui augmente la pauvreté et la dépendance économique des femmes, réduit leur capacité à participer à la vie publique, et entrave leur potentiel socio-économique, culturel et politique.

S'agissant des initiatives qui remettent en question les inégalités structurelles liées au sexe, le fait de les promouvoir, de les renforcer, de leur attribuer des ressources et d'élargir leur portée conditionne la modification des normes de genre et le maintien des droits des femmes et des filles. La riposte au sida peut constituer le fer de lance des efforts consacrés à assurer les droits des femmes et des filles et peut leur permettre d'exercer ces droits, par exemple à travers l'accès des filles à l'éducation indépendamment du statut marital et d'une éventuelle grossesse, la protection sociale et l'accès à la justice, des opportunités économiques et le retrait des barrières à leur émancipation économique. Pour aboutir à des sociétés plus égalitaires et à une cohésion sociale soutenant les femmes et les filles, il est essentiel d'impliquer les hommes et les garçons en tant qu'agents du changement, ce qui passe par une collaboration avec les femmes et les filles en vue de promouvoir et de protéger leurs droits.

Reconnaître et faciliter le leadership des femmes et des filles, notamment celles vivant avec le VIH, est essentiel à une riposte efficace au sida. Bien qu'il existe un solide leadership de la part des femmes à de nombreux niveaux, les femmes et les filles ont besoin d'être soutenues pour participer effectivement aux prises de décisions, à la conception de solutions et à la mise en œuvre de stratégies réduisant les répercussions du VIH sur leur vie. Les organisations de femmes et la société civile constituent une ressource insuffisamment exploitée dans le leadership en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes et des filles dans le contexte de la lutte contre le VIH. En leur permettant de participer activement aux processus qui les concernent et les affectent, elles peuvent jouer le rôle de défenseurs des droits de l'homme et représenter la voix des femmes pour renforcer les ripostes nationales au VIH.

Pour que la riposte au sida puisse contrer les violations des droits de propriété exercées à l'égard des femmes et des filles et s'attaquer aux problèmes liés à l'héritage des veuves et au viol conjugal, il est important de créer un leadership politique stratégique et audacieux pour l'égalité des sexes, associé à des actions concrètes. Ce leadership doit émaner de divers niveaux et communautés, depuis les responsables politiques, culturels et religieux jusqu'aux organisations de femmes et aux réseaux de femmes vivant avec le VIH, ainsi que des pouvoirs publics, de la société civile, des organisations d'hommes travaillant pour l'égalité des sexes, des Nations Unies, des donateurs et du secteur privé. Les responsables doivent répondre et faire avancer les droits des femmes, accorder des priorités et

articuler les besoins, et passer de la sensibilisation à la mobilisation d'actions et d'interventions programmatiques renforçant le pouvoir des femmes.

Le leadership de l'ONUSIDA, des donateurs, des fondations et du secteur privé peuvent également contribuer à la mise en place d'un environnement favorable au niveau national en soutenant les lois et réglementations fondées sur les droits et spécifiques au contexte, en faisant progresser les programmes, les politiques, les allocations de ressources et en construisant des relations et des partenariats plus solides avec les organisations de femmes et les réseaux de femmes vivant avec le VIH.

La Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA a permis d'identifier des domaines clés pour le renforcement des ripostes de genre de l'ONUSIDA. Afin que l'ONUSIDA puisse promouvoir des changements positifs dans la vie des femmes et des filles dans le contexte de la lutte contre le VIH, il doit développer sa capacité à aborder le genre. Ce qui nécessite des modifications internes de sa politique, de ses systèmes, ainsi que de sa gestion et de l'allocation de ses ressources humaines et financières. Les sujets externes, tels que l'appui technique fourni aux pays et ses documents d'orientation et boîtes à outils, doivent également être réalignés afin d'apporter un soutien plus ciblé aux femmes, aux filles et à l'égalité des sexes dans le cadre de la lutte contre le VIH. Le succès du présent Plan d'opérations dépend de la manière dont l'ONUSIDA mènera et défendra l'égalité des sexes en interne. L'égalité des sexes est de la responsabilité de chacun mais la création d'un environnement favorable, par des mesures d'incitation et le suivi des progrès, reste de la responsabilité de la haute direction.

Plusieurs organisations bilatérales ou multilatérales ont engagé des ressources accrues pour promouvoir l'égalité des sexes et répondre aux besoins des femmes et des filles dans le cadre de leurs efforts à gérer l'épidémie de VIH. Cependant, de nombreux domaines de travail sur les femmes et les filles, tels que le travail sur certaines pratiques traditionnelles néfastes, sur la violence exercée à l'égard des femmes et des filles, sur la santé sexuelle et reproductive, sur les femmes fournissant des soins médicaux et sur l'émancipation économique des femmes, restent sous-financés. En outre, les organisations de femmes ont un accès restreint aux fonds consacrés à la lutte contre le VIH. Des objectifs doivent être définis en matière d'allocation de ressources pour les programmes traitant spécifiquement des femmes, des filles et de l'égalité des sexes. Les donateurs peuvent également individuellement ou collectivement mettre à disposition des ressources au niveau national afin de soutenir explicitement le travail sur les femmes et le VIH.

**Recommandation 3.** Soutenir l'émergence d'un environnement favorable qui promeut et protège les droits des femmes et des filles et leur autonomisation, dans le contexte du VIH, à travers le renforcement du plaidoyer et des capacités et la mise à disposition des ressources adéquates.

**Résultat :** Les femmes et les filles ont la responsabilité de transformer les normes sociales et les dynamiques de pouvoirs, dans le contexte du VIH.

**Actions :**

- Renforcer les capacités et faciliter l'établissement de coalitions parmi les groupes de femmes, les réseaux de femmes vivant avec le VIH, les organisations d'hommes travaillant pour l'égalité des sexes, les activistes du sida et les groupes de défense des droits de l'homme afin de créer un mouvement social et de réduire la stigmatisation et la discrimination, de défendre et de faire progresser l'égalité des sexes, les droits des femmes et leur émancipation, dans le contexte de la lutte contre le VIH.

- Solliciter et aider les ministères des affaires sociales à mettre en place des politiques et des programmes spécifiques, tels que des schémas de microfinancement et de protection sociale, diminuant la vulnérabilité économique des femmes et équilibrant le fardeau des soins entre les femmes et les hommes, en ciblant notamment les femmes séropositives au VIH et les dispensatrices de soins de santé non rémunérées afin de réduire leur vulnérabilité au VIH et ses répercussions.
- Mettre en place un dialogue au niveau national entre les organisations travaillant pour la défense des droits des femmes, les réseaux de femmes vivant avec le VIH et les organisations travaillant avec des hommes et des garçons pour l'égalité des sexes afin de définir conjointement des paramètres et principes ; engager les hommes et les garçons à élaborer des stratégies traitant des normes sociales liées au genre et aux relations sexuelles de manière à réduire la violence, à lutter contre la stigmatisation et la discrimination et à promouvoir le respect des droits des femmes et des filles dans le cadre de la prévention du VIH.

### **Responsabilité :**

- Les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida appuieront les organisations de femmes dans 25 pays en mobilisant des coalitions qui soutiennent les droits des femmes et des filles et l'égalité des sexes pour faciliter l'établissement des rapports nationaux UNGASS 2010.
- L'Organisation internationale du Travail et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance agiront en tant que chefs de file des Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida pour aider au moins trois pays par région à évaluer et à chiffrer les soins de santé non rémunérés que fournissent les femmes et les filles dans le contexte du VIH et à mettre en place des programmes de protection sociale pour les femmes vivant avec le VIH et les dispensatrices de soins de santé d'ici 2012.
- Le Fonds des Nations Unies pour la population agira en tant que chef de file des Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida pour aider au moins trois pays par région à élaborer et à mettre en place conjointement avec les hommes et les garçons, notamment ceux qui travaillent pour l'égalité des sexes, des stratégies traitant des normes sociales liées au genre et aux relations sexuelles d'ici 2010, et leur exécution dans au moins quatre pays par région et par an.

**Résultat :** Un leadership fort, audacieux et multiforme en faveur des femmes, des filles et de l'égalité des sexes, pour que les femmes et les filles participent aux prises de décisions dans le contexte de la lutte contre le VIH.

### **Actions :**

- Renforcer les compétences en matière de leadership des femmes et des filles vivant avec le VIH afin de veiller à ce que leurs besoins et droits soient pris en compte dans les ripostes nationales au VIH.
- Plaider auprès des pouvoirs publics et/ou des Mécanismes de coordination dans les pays pour qu'ils définissent des quotas et des objectifs (au moins 40% des postes) pour les femmes ayant l'expérience nécessaire pour participer aux Mécanismes de coordination dans les pays, pour veiller à ce que les besoins et les opinions des femmes et des filles se reflètent de manière adéquate dans la riposte nationale au VIH. Ces femmes seront démocratiquement sélectionnées parmi les réseaux de femmes vivant avec le VIH et les organisations de femmes, notamment les organisations de professionnelles du sexe.
- Aider les autorités nationales de lutte contre le sida en collaboration avec les réseaux de femmes vivant avec le VIH, les organisations de femmes, les organisations de défense des

droits de l'homme, les organisations à base confessionnelle et les organisations travaillant avec des hommes et des garçons, notamment celles qui œuvrent en faveur de l'égalité des sexes, à entamer un dialogue et à créer des partenariats avec :

- (i) D'éminents responsables politiques, notamment des parlementaires, des leaders traditionnels et des responsables du secteur privé, en élaborant et en utilisant un ensemble commun de messages nationaux de plaidoyer en faveur de la modification des politiques liées aux droits des femmes et des filles dans le contexte de la lutte contre le VIH, et en portant une attention particulière à la violence exercée à l'égard des femmes ;
- (ii) Les leaders religieux influents au niveau national, et utiliser leur pouvoir pour soutenir les droits et les besoins des femmes et des filles et réduire la stigmatisation et la discrimination dans le contexte de la lutte contre le VIH, en utilisant des messages définis conjointement incluant notamment la promotion du droit des femmes et des filles à vivre sans violence et sans menaces de violence.

### **Responsabilité :**

- Le PNUD agira comme chef de file des Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida afin de soutenir les programmes de développement du leadership des femmes et des filles vivant avec le VIH dans 30 pays devant élaborer de nouvelles stratégies nationales de lutte contre le sida d'ici fin 2010 et dans 20 pays d'ici fin 2011.
- Les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida plaideront pour que 40% des postes soient attribués à des groupes de femmes et à des réseaux de femmes vivant avec le VIH dans les Mécanismes de coordination dans les pays d'ici fin 2010.
- Les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida aideront au moins trois pays par région à établir et à documenter des partenariats avec d'éminents leaders politiques et religieux en faveur des femmes, des filles et de l'égalité des sexes dans le contexte de la lutte contre le VIH d'ici fin 2011.

**Résultat :** Une augmentation des ressources financières pour les femmes, les filles et l'égalité des sexes dans le contexte de la lutte contre le VIH.

### **Actions :**

- Faciliter l'établissement d'un « panier de financement » du renforcement des capacités, doté d'un système de contrôle indépendant, pour répondre équitablement aux besoins identifiés par les réseaux de femmes vivant avec le VIH, les groupes de femmes – dont les organisations de professionnelles du sexe –, les groupes d'hommes travaillant pour l'égalité des sexes et les groupes marginalisés, afin qu'ils participent et donnent plus de force à la riposte nationale au VIH en faveur des femmes, des filles et de l'égalité des sexes.
- Utiliser le Budget-plan de travail intégré (BPTI) de l'ONUSIDA pour aligner la planification et le suivi des programmes de l'ONUSIDA sur les recommandations du présent Plan d'opérations, en vue de renforcer les responsabilités en matière de résultats.
- Solliciter les institutions et mécanismes financiers, notamment le PEPFAR, le Fonds mondial et les fondations, afin qu'ils définissent des priorités en matière de droits et de besoins des femmes et des filles et d'égalité des sexes, et qu'ils s'engagent à atteindre un pourcentage minimal d'objectifs par subvention et/ou budget dans les domaines de l'égalité des sexes et des droits et des besoins des femmes et des filles dans le contexte de la lutte contre le VIH.

**Responsabilité :**

- Les Équipes conjointes des Nations Unies aideront les 17 pays membres du Partenariat international pour la santé et les initiatives apparentées (IHP+) à établir et à mettre en place un « panier de financement » du renforcement des capacités pour la société civile d'ici fin 2010, et à consigner les leçons acquises pour ouvrir un dialogue politique mondial d'ici fin 2012.
- L'ONUSIDA fera en sorte d'allouer des ressources mesurables, conformément au Plan et d'établir des rapports annuels sur les résultats.
- L'ONUSIDA et l'UNIFEM effectueront un suivi et établiront des rapports annuels pour le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA sur les fonds alloués à la question des femmes, des filles et de l'égalité des sexes, à partir de 2010.

**Résultat :** Un Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida sensible aux questions de genre.

**Actions :**

- Élaborer, financer et mettre en place un plan de renforcement des capacités institutionnelles de l'ONUSIDA en faveur des femmes, des filles, de l'égalité des sexes et de la lutte contre le VIH, comprenant :
  - (i) Une estimation institutionnelle des connaissances et de la capacité du personnel à intégrer l'égalité des sexes dans son domaine de travail ;
  - (ii) L'intégration d'au moins un élément concret en faveur des femmes, des filles et de l'égalité des sexes dans les descriptions de poste du personnel chargé de la gestion et des programmes, et une estimation des performances en conséquence ;
  - (iii) La nomination dans chaque Équipe conjointe des Nations Unies sur le sida d'un spécialiste de haut niveau des questions relatives à l'égalité des sexes, conformément aux recommandations de la deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA.
- Réaligner l'appui technique, les politiques, les directives et les outils de l'ONUSIDA, y compris l'évaluation des dépenses nationales liées au sida pour leur utilisation au niveau des pays, pour prendre en compte le genre et les droits et besoins des femmes et des filles dans le contexte de la lutte contre le VIH :
  - (i) Doter les dispositifs d'appui technique, les plate-formes et les centres d'une expertise en engageant des hommes et des garçons travaillant pour l'égalité des sexes afin d'offrir une assistance technique au niveau national ;
  - (ii) Préconiser que le Rapport sur le développement humain 2011 aux niveaux régional et national se concentre exclusivement sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH.
- Aider les Envoyés spéciaux des Nations Unies et les Ambassadeurs itinérants à utiliser des plate-formes et des opportunités stratégiques pour défendre et galvaniser leur engagement sur les droits des femmes et des filles dans le contexte de la lutte contre le VIH, en portant une attention particulière à la violence exercée contre les femmes et les filles, aux niveaux régional et mondial, en élaborant un ensemble commun de messages de plaidoyer et un plan de communication coordonné.

**Responsabilité :**

- Le Réseau inter-institutions des ressources humaines des Nations Unies proposera une politique ONUSIDA sur l'élaboration et la mise en place de plans de renforcement des

capacités afin que le personnel intègre l'égalité des sexes dans son travail d'ici 2010 et établira des rapports annuels pour le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA sur la mise en place de la politique à partir de 2011.

- Recrutement d'un spécialiste de haut niveau sur l'égalité des sexes conformément au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les huit pays ayant mis en place le projet « Unis dans l'action » d'ici fin 2010, et dans 20 pays d'ici fin 2011.
- L'ONUSIDA et l'UNIFEM veilleront à ce que tous les centres d'appui technique régionaux disposent de ressources et d'expertise spécialisées pour recruter des hommes et des garçons qui travailleront à la défense de l'égalité des sexes avant le deuxième trimestre 2010.
- Le groupe des directeurs régionaux préconisera que le rapport sur le développement humain national et régional de 2011 soit axé sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et la lutte contre le VIH, en portant une attention spécifique à la violence exercée à l'égard des femmes et des filles. Un rapport sur les progrès réalisés doit être soumis au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA d'ici fin 2011.
- L'ONUSIDA et l'UNIFEM élaboreront des messages clés de plaidoyer et un plan de communication coordonné destinés aux Envoyés spéciaux des Nations Unies et aux Ambassadeurs itinérants sur les droits des femmes et des filles dans le contexte de la lutte contre le VIH, en portant une attention particulière à la violence exercée à l'égard des femmes et des filles, d'ici au premier trimestre 2010, et établiront par la suite un rapport annuel sur les résultats obtenus pour le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA.

## RESPONSABILITÉ ET ÉTAPES SUIVANTES

---

### Responsabilité et établissement de rapports

L'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays s'étale sur cinq ans, de janvier 2010 à décembre 2014. Il sera mis en œuvre par l'ONUSIDA et l'UNIFEM en liaison avec la répartition des tâches de l'ONUSIDA en matière d'appui technique et le plan stratégique de l'UNIFEM pour 2008-2011. Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA prendra la responsabilité générale et supervisera la mise en œuvre de l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays. Les progrès feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation selon les résultats, les indicateurs et les calendriers définis.

Nous proposons que le groupe de travail inter-institutions des Nations Unies sur l'égalité des sexes, qui comprend des représentants de la société civile, notamment des femmes vivant avec le VIH et des organisations de femmes, soit chargé du suivi au niveau mondial de l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays, sur la base de la mise en œuvre au niveau des pays des programmes communs d'appui des Nations Unies sur le sida. À cette fin, il se réunira deux fois par an pour mesurer les progrès réalisés. Le groupe de travail inter-institutions présentera annuellement un rapport sur les progrès réalisés au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. Conformément aux décisions du 24<sup>ème</sup> Conseil de Coordination du Programme, un rapport sur les progrès accomplis au cours des six premiers mois de mise en œuvre sera présenté au Conseil de Coordination du Programme lors de sa 26<sup>ème</sup> réunion. Une estimation plus complète des progrès réalisés sera présentée lors de la 27<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA.

Au niveau national, le Plan d'opérations fera l'objet d'un suivi dans le cadre des programmes communs d'appui des Nations Unies sur le sida, avec la participation des représentants de la société civile, notamment des réseaux de femmes vivant avec le VIH et des organisations de femmes. Les données collectées au niveau national contribueront à la rédaction de rapports nationaux à l'UNGASS et de rapports fantômes par la société civile, le cas échéant, ainsi que de rapports nationaux sur les engagements mondiaux en faveur de l'égalité des sexes et de rapports nationaux du Millénaire pour le développement. Les données de suivi au niveau national alimenteront le suivi mondial du Plan d'opérations.

Le suivi et l'évaluation de l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays seront liés au cadre d'évaluation des performances du BPTI 2010-2011 de l'ONUSIDA. Des indicateurs de suivi des performances spécifiques aux femmes, aux filles et à l'égalité des sexes seront utilisés pour surveiller et évaluer les points suivants :

- ▶ l'issue des principes et résultats pertinents soulignés dans l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays ;
- ▶ l'obtention de résultats clés selon des indicateurs définis dans le temps ;
- ▶ la mise en œuvre d'actions telles que définies dans le cadre par les Coparrainants et le Secrétariat ;
- ▶ les dépenses et actions.

L'ONUSIDA et l'UNIFEM évalueront deux fois par an le Plan d'opérations aux niveaux national et mondial, en commençant en 2010, afin d'assurer la pertinence des dynamiques de l'épidémie de VIH et de sa riposte et de tirer des leçons de sa mise en œuvre aux fins d'un dialogue national, régional et mondial. Une évaluation finale indépendante sera menée à la fin de la période de mise en œuvre du Plan d'opérations afin de mesurer son impact et d'orienter une future programmation en matière de genre et de VIH.

## Étapes suivantes

Toutes les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida entameront un dialogue avec la société civile, y compris les réseaux de femmes vivant avec le VIH et les groupes de femmes, et les partenaires gouvernementaux et du développement au niveau des pays, afin d'identifier les possibilités de lancer des actions nationales, dont les priorités auront été hiérarchisées, pour la mise en œuvre du présent Agenda pour une action accélérée au niveau des pays. Ces actions seront intégrées aux programmes communs d'appui. Les organisations de la société civile, notamment les réseaux de femmes vivant avec le VIH et les organisations de femmes, sont encouragées à relever des actions de l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays auxquelles elles peuvent donner suite, en étroite consultation et coordination avec leurs homologues nationaux et les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida. Lorsqu'une aide financière supplémentaire sera nécessaire, l'ONUSIDA allouera des ressources pour catalyser l'action et mobilisera des ressources par le biais des mécanismes nationaux existants. Il recommandera également aux partenaires de faire de même.

Les pays intéressés et prêts à donner suite au présent Agenda pour une action accélérée au niveau des pays recevront un appui pour donner un « coup de fouet » à sa mise en œuvre. Les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida, les autorités nationales de lutte contre le sida et les groupes de femmes identifieront conjointement des actions propres à chaque pays à inclure dans le programme conjoint des Nations Unies d'appui au plan stratégique national de lutte contre le VIH. Il est envisagé que les pays faisant face à des épidémies de différents types soient impliqués dans la même mesure afin de tirer des leçons de contextes variés. Ces stratégies chiffrées de deux ans devront traiter les éléments clés de l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays, pertinents pour le pays, pour permettre de tirer des enseignements dans divers contextes. L'ONUSIDA s'efforcera d'allouer ses ressources, notamment des fonds d'accélération programmatique, en conséquence, pour permettre à ces pays d'intensifier leur programme concernant les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH et d'utiliser les expériences acquises pour apporter une contribution stratégique au dialogue politique de haut niveau.

Comme stipulé ci-dessus, bien des choses peuvent être réalisées en mobilisant le leadership politique afin de faire une différence dans la vie des femmes et des filles dans le contexte de la lutte contre le VIH. Cependant, étant donné l'engagement, des ressources financières proportionnées seront nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays. Un groupe de travail d'experts issus du Secrétariat de l'ONUSIDA travaille actuellement sur la question du chiffrage de ses coûts. Une première estimation des coûts sera présentée à la 25<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme. De plus, les pays sont invités à relever les actions du Plan d'opérations adaptées à leur contexte, à les chiffrer, à déterminer quelles sont les ressources qui leur font défaut et à présenter ces informations au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA lors de sa 26<sup>ème</sup> réunion.

## Annexe 1. PARTICIPANTS

### GRUPE DE TRAVAIL MONDIAL SUR LES FEMMES, LES FILLES, L'EGALITE DES SEXES ET LE VIH

Nom	Poste	Organisation/Pays
M. Michel Sidibé (Co Président)	Directeur exécutif, ONUSIDA	Secrétariat ONUSIDA
Professeur Sheila Tlou (Co Présidente)	Ancienne Ministre de la Santé	Botswana
S.E. Mme Grace Datio	Ministre d'Etat	Sud Soudan
S.E. Mme Fatoumata Sire Diakite	Ambassadrice du Mali en Allemagne	Mali
S.E. Mme Nilcéa Friere	Ministre Responsable des Politiques pour les Femmes	Brésil
S.E. Mme Vabah Gayflor	Ministre pour le Genre et le Développement	Libéria
S.E. M. Lennarth Hjelmaker	Ambassadeur VIH/sida	Suède
S.E. Dr Marijke Wijnroks	Ambassadeur sida pour les Pays-Bas	Pays-Bas
Mme Claudia Ahumada	Responsable du Programme d'action vers des groupes cibles	Campagne mondiale contre le sida
Mme Alanna Armitage	Directrice	Bureau UNFPA à Genève
Dr Mabel Bianco	Coordinateur général	Fundación para Estudio e Investigación de la Mujer, (FEIM), Argentina
Mme Michaela Clayton	Directrice	Alliance pour le sida et les droits en Afrique australe (ARASA)
Mme Mandeep Dhaliwal	Responsable de groupe	Droits de l'homme, genre & diversités sexuelles, PNUD
Mme Vuyiseka Dubula	Secrétaire Général	Campagne d'action Traitement
Mme Ndèye Tening Gaye	Coordinateur membre	Groupe pour Étude et Enseignement de la Population (GEEP)
Mme Adrienne Germain	Présidente	Coalition Internationale de la santé des femmes
Mme Nyaradzayi Gumbonzvanda	Secrétaire Générale	YWCA Monde
Dr Carol Jacobs	Présidente	Commission Nationale VIH/sida-Bureau du Premier Ministre
Mme Kaburo Kobia	Directrice des Communications	YWCA Monde
Mme Claire Kanuma	Conseiller et Point Central sur le genre	Ministre de la lutte contre le VIH/sida, Burundi
Dr Wang Linhong	Directeur Général Adjoint	Centre National Centre pour la Santé Maternelle et des Enfants, CDC Chine
Dr Khadija T. Moalla	Responsable Régional VIH/sida et Coordinateur du Programme pour les États Arabes	PNUD
Dr Purnima Mane	Directeur exécutif Adjoint, Programme	Fond des Nations Unies pour la population
Dr Claudia Garcia Moreno	Coordinateur, Genre, Femmes et Santé	Organisation Mondiale de la Santé
Dr Fatma Mrisho	Directeur exécutif	Commission pour la lutte contre sida Tanzanie (TACAIDS)
Dr Françoise Ndayishimiye	Conseiller Principal sur le Genre	Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
Mme Rolake Odetoynbo	Directrice de Projet	Action Positive pour l'Accès aux Traitements (PATA)
M. Dean Peacock	Directeur Adjoint	Projet de Justice Sonke sur le Genre
Professor Linda Richter	Directrice Exécutive	Conseil de Recherche des Sciences Humaines, des Enfants, de la Jeunesse et du Développement de la Famille, Afrique du Sud
Mme Christine Ricardo	Responsable Principale du Programme	Institut Promundo
Dr Nafis Sadik	Envoyé Spécial du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies pour le VIH/sida en Asie et dans le Pacifique	Fonds des Nations Unies pour la Population
Dr Joanne Sandler	Directrice Adjointe des Programmes	UNIFEM
Dr Mariangela Simao	Directrice, Programme National sida, Ministre de la Santé	Brésil
Mme Ruth Morgan-Thomas	Coordinatrice du Projet	SCOT-PEP
Mme Zonny Woods	Responsable du Programme	La Fondation Ford

**GROUPE DE TRAVAIL 1 : RENFORCER L'ORIENTATION ET LE SOUTIEN STRATÉGIQUES AUX PARTENAIRES NATIONAUX POUR QU'ILS « CONNAISSENT LEUR ÉPIDÉMIE ET LEUR RIPOSTE » AFIN DE RÉPONDRE CONCRÈTEMENT AUX BESOINS DES FEMMES ET DES FILLES**

Nom	Poste	Organisation/Pays
Dr Lynn Collins	Conseiller Technique VIH	Fonds des Nations Unies pour la Population
Mme Alexandra Garita	Coordinatrice Internationale de la Défense	Fédération Internationale de la Parentalité, États-Unis
Mme Beri Hull	Responsable Mondiale de la Défense	Communauté Internationale des Femmes vivant avec le VIH/sida (ICW), États-Unis
Mme Malu Marin	Directrice	Action pour des Initiatives en faveur de la Santé (ACHIEVE) Inc. Philippines
Mme Mukumulumbu Mweemba	Coordinateur pour la Jeunesse	YWCA, Zambie
Mme Alessandra Nilo	Directrice	Présidente GESTOS- Séropositivité, Communication et Genre, Brésil
Mme Nathalie Nkoume		Association Nationale Camerounaise pour le Bien-Être de la Famille, Cameroun
M. Mika Salminen	Épidémiologiste Principal sur le VIH/sida	Institut National Public de la Santé, Finlande
Mme Zonibel Woods (Chair)	Responsable du Programme	La Fondation Ford, États-Unis

**GROUPE DE TRAVAIL 2 : AIDER LES PAYS À FAIRE EN SORTE QUE LES STRATÉGIES NATIONALES, LES PLANS OPERATIONNELS ET LES BUDGETS ASSOCIÉS RÉPONDENT AUX BESOINS DES FEMMES ET DES FILLES DANS LE CADRE DU VIH**

Nom	Poste	Organisation/Pays
Mme Claudia Ahumada, (Chair)	Responsable du Programme d'action vers des groupes cibles	Campagne mondiale contre le sida
Dr Robert Carr	Directeur Adjoint	Coalition des Communautés Vulnérables des Caraïbes
Mme Nazneen Damji	Responsable du Programme	Responsable du Programme sur le genre et le VIH/SIDA de l'UNIFEM
Mme Nomi Fuchs-Montgomery,	Conseiller Principal pour la Prévention et le genre	Bureau Mondial de lutte contre le sida. Département d'État des États-Unis
Dr Imane Khacani		Coalition de la Jeunesse de Défense des Droits Sexuels et Reproductifs, Maroc
Mme Neelanjana Mukhia	Responsable	Secrétariat International Campagne Les Femmes n'attendent pas, Action sida International
Dr Lydia Mungherera	Responsable Politique/Défense	Organisation de Soutien à la lutte contre le sida, Ouganda (TASO)
Mme Sophie Pinkham		Programme International de Réduction des Violences Institut Ouvert de la Société
Mme Ale Trossero	Responsable Principale VIH	Fédération Internationale de la Parentalité, États-Unis UK
Mme Eva Wallstam	Consultant	Agence Suédoise Internationale de Coopération et de Développement

**GROUPE DE TRAVAIL 3 : SENSIBILISER, RENFORCER LES CAPACITÉS ET MOBILISER DES RESSOURCES, AFIN D'OFFRIR UN ENSEMBLE COMPLET DE MESURES PERMETTANT DE GÉRER LES BESOINS ET LES DROITS DES FEMMES ET DES FILLES DANS LE CADRE DU VIH**

Nom	Poste	Organisation/Pays
Dr Avni Amin,	Responsable Technique	Département de Genre, Femmes et Santé, Organisation Mondiale de la Santé
Mr Khumalo Bafana	Directeur Adjoint	Justice de Genre Sonke, Afrique du Sud
Mme Nobayeni Dladla	Attaché à la Santé	Mission Permanente des Nations Unies en Afrique du Sud, Afrique du Sud
Mme Sophie Dilmitis	Coordinatrice VIH et sida	YWCA Monde
Dr Khadija T. Moalla (Chair)	Responsable Régional VIH/sida et Coordinateur du Programme pour les États Arabes	PNUD
Mme Noelene Nabulivou	Coordinatrice	Action des Femmes pour le Changement, Fiji
Dr Françoise Ndayishimiye	Conseillère Principale sur le Genre	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
Mme Marion Quinn	Conseillère sur la Santé	Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce, Nouvelle Zélande
Mme Lisa Schechtman	Officier Principal de Police	Alliance Mondiale contre le sida

## **Annexe 2. Le Groupe de travail mondial sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH**

---

### **Groupe de travail mondial sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH**

Lors du 24<sup>ème</sup> Conseil de Coordination du Programme, les membres ont réaffirmé leur engagement collectif à faire rapidement évoluer le programme sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH et ont décidé de mettre en œuvre le Cadre d'action de l'ONUSIDA sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH, comme suit :

« Reconnaissant la nécessité de mettre en œuvre de toute urgence le Cadre d'action de l'ONUSIDA en tant qu'instrument permettant d'accélérer l'action de l'ONU, ainsi que la nécessité de réunir le soutien indispensable du Conseil de Coordination du Programme à ce document, demande au Directeur exécutif de l'ONUSIDA de nommer un groupe consultatif composé d'experts de la question des femmes et du VIH, comprenant des représentantes des organisations féminines et des groupes de femmes vivant avec le VIH, qui collaborera avec le Directeur exécutif à l'élaboration, l'application et le suivi d'un plan opérationnel et demande en outre à l'ONUSIDA de commencer l'application de ce document d'ici à octobre 2009 [...]. » (décision 12.4)

En soutien à cet engagement et aux objectifs du Millénaire pour le développement, Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA, a déclaré la création d'un Groupe de travail mondial sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH avec pour objectif général l'amélioration significative d'actions mondiales en faveur des femmes et des filles dans le cadre du sida, en vue de réaliser l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'appui en matière de VIH. Le Groupe de travail mondial se basera sur le vaste processus consultatif déjà entrepris autour du document du Cadre d'action de l'ONUSIDA. Le Plan d'opérations contiendra des recommandations stratégiques et un ensemble d'échéances fixées en vue de mesurer les progrès de la mise en œuvre du Cadre d'action et d'en informer le 26<sup>ème</sup> Conseil de Coordination du Programme en conséquence.

### **Accélérer l'action mondiale en faveur des femmes et des filles dans le cadre du VIH**

Le Cadre d'action de l'ONUSIDA sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH a été développé pour la famille de l'ONUSIDA et l'UNIFEM en tant que principal outil interne qui guidera l'action de l'ONU consistant à accélérer et à élargir les actions propres à chaque pays en faveur des femmes, des filles, de l'égalité des sexes dans le cadre du VIH. Le Cadre d'action a adopté une approche stratégique et prioritaire qui met en avant une plus grande coordination des politiques, des programmes et des ressources. Il est basé sur les réalisations passées et l'importante participation des pouvoirs publics, de la société civile (notamment des organisations et réseaux de femmes séropositives au VIH et des organisations de défense des droits et de la santé des femmes), des organisations de services de lutte contre le sida, des organismes donateurs et multilatéraux, aux niveaux national, régional et mondial. Le Cadre d'action bénéficie également de l'étude de

nombreuses estimations et analyses sur le genre du Groupe de travail du Secrétaire Général de l'ONU sur les femmes, les filles et le VIH/sida en Afrique australe.

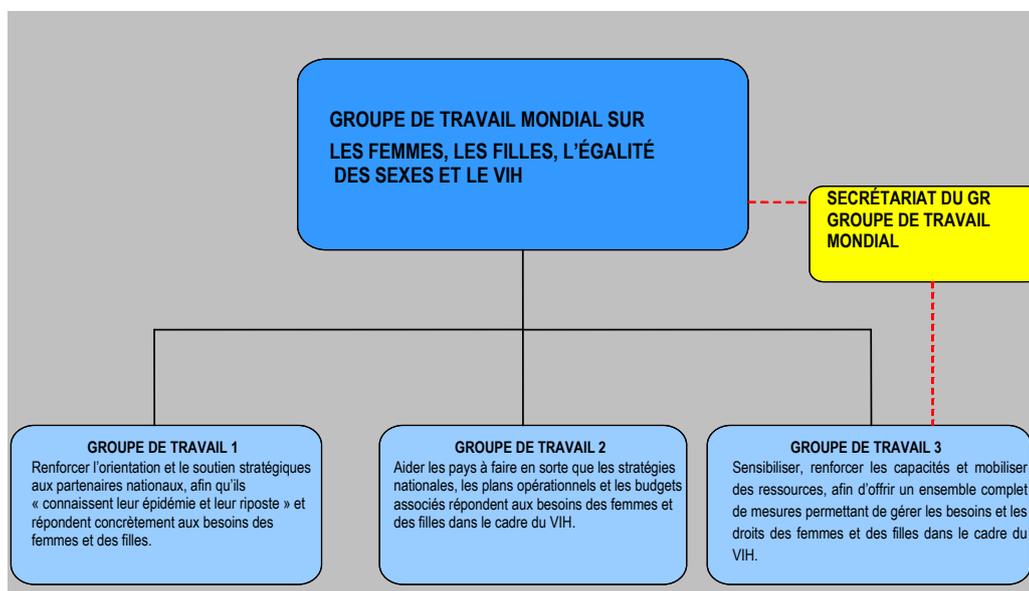
Le Cadre d'action est centré sur une action dans les trois domaines suivants :

1. Renforcer l'orientation et le soutien stratégiques aux partenaires nationaux pour qu'ils « connaissent leur épidémie et leur riposte » afin de répondre concrètement aux besoins des femmes et des filles.
2. Aider les pays à faire en sorte que les stratégies nationales de développement et de lutte contre le VIH, les plans opérationnels, les cadres de surveillance et d'évaluation et les budgets associés répondent aux besoins des femmes et des filles dans le cadre du VIH.
3. Sensibiliser, renforcer les capacités et mobiliser des ressources, afin d'offrir un ensemble complet de mesures permettant de gérer les besoins et les droits des femmes et des filles dans le cadre du VIH.

### ***Un processus serré dans le temps pour des résultats***

Le Groupe de travail mondial et ses groupes de travail auront pour objectif de mettre en oeuvre le Cadre d'action de l'ONUSIDA sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH dans un délai de 30 jours, comme décidé par le Directeur exécutif de l'ONUSIDA lors du Conseil de Coordination du Programme.

Plus de 30 gouvernements et organisations participent au processus. Les membres du Groupe de travail mondial ont une immense expérience et une vaste connaissance dans le domaine des femmes, des filles et du sida, notamment au niveau national. Les membres sont de hauts responsables institutionnels qui peuvent prendre la parole au nom du groupe ou de l'organisation qu'ils représentent – organisations de femmes, réseaux de personnes vivant avec le VIH, autres organisations de la société civile, secteur public, universités, et institutions des Nations Unies. Le Groupe de travail mondial sera informé des travaux des trois groupes de travail, dont les membres ont été désignés par le biais d'un appel à candidatures ouvert à tous. Chaque groupe de travail se concentrera sur un des domaines d'action soulignés ci-dessus et préparera un plan d'action correspondant.



**Le Groupe de Travail 1** développera un plan d'action sur les moyens de renforcer l'aide des Nations Unies aux pays afin qu'ils collectent et utilisent des données qualitatives et autres ventilées par sexe et par âge et élaborent une base de connaissance pour le programme d'action, de faciliter l'analyse de genre, d'intégrer les enseignements tirés des expériences passées et d'aider les pays à utiliser ces données pour alimenter les programmes de genre en faveur des femmes et des filles.

**Le Groupe de Travail 2** développera un plan d'action pour aider les pays à mettre l'accent sur les femmes et les filles dans leurs stratégies nationales de lutte contre le sida et leurs plans et processus de développement et à traduire ceux-ci en plans opérationnels et programmes. Ce travail permettra également de relier certaines initiatives internationales de santé aux ripostes nationales afin d'obtenir de meilleurs résultats sur la lutte contre le VIH, la santé, les droits de l'homme et le développement pour les femmes et les filles.

**Le Groupe de Travail 3** développera un plan d'action qui fera progresser le plaidoyer aux niveaux mondial, régional et national et aidera à concrétiser les engagements politiques en faveur des femmes, des filles et de l'égalité des sexes sous la forme de programmes financés avec le plein soutien de l'Organisation des Nations Unies. Le plan se concentrera également sur le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources nécessaires.

### **Recommandations pour un changement positif**

Le Groupe de travail mondial se réunira une fois en 2009 pour étudier le Plan d'opérations synthétisé selon les résultats des trois groupes de travail. Ce Plan d'opérations contiendra des recommandations stratégiques pouvant donner lieu à des actions qui non seulement orienteront le travail des Coparrainants de l'ONUSIDA, du Secrétariat et de l'UNIFEM, mais inciteront également les partenaires à accélérer leur action aux niveaux national, régional et mondial.

En accord avec le document *Une action conjointe en vue de résultats : Cadre de résultats de l'ONUSIDA*, des recommandations spécifiques pourraient porter sur les actions suivantes :

- aborder les lacunes spécifiques de la riposte à l'épidémie ainsi que les barrières sociales, politiques et structurelles, et de la remise des résultats ;
- faire usage des opportunités de relier les actions spécifiques et les programmes plus larges visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ;
- faire en sorte que les liens entre les besoins, le financement, les activités et les résultats soient davantage clarifiés ;
- engager les partenaires à tous les niveaux de la riposte, en particulier les communautés et la société civile.

### **Événements clés du processus du Groupe de travail mondial**







Unir le monde contre le **SIDA**

UNAIDS – 20 avenue Appia – 1211 Genève 27 – Suisse  
Téléphone : (+41) 22 791 36 66 – Fax : (+41) 22 791 48 35  
E-mail : [distribution@unaids.org](mailto:distribution@unaids.org) – Internet : <http://www.unaids.org>